

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone Rf1-122
------------------------------	--------------

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R3 Activité récréative extensive

GROUPE D'USAGES / F - FORÊT ET CONSERVATION

F1 Activité forestière

F3 Conservation du milieu naturel

GROUPE D'USAGES / P- PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE

P5 Infrastructures et équipements municipaux

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis

Acériculture de la classe d'usages "A1 - Agriculture sans élevage"

Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	10 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	1 étage et 7,5 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage Type de milieu 5 - Rural

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Zone Rf1-122